



Facturation électronique : Etes vous concernés ? Quels impacts pour votre structure ?

12 décembre 2025

Notre engagement : vous donner le meilleur de RYDGE Conseil

Eclairer. Entreprendre. Réussir.

En nous choisissant, nous nous engageons à vous faire bénéficier :

 D'un **interlocuteur privilégié, partenaire de votre vie entrepreneuriale**, à vos côtés pour **éclairer vos décisions** et vous permettre de **vous concentrer sur ce qui compte vraiment**, votre développement et l'atteinte de vos objectifs.

 D'une **équipe locale, ancrée dans vos réalités** : nous **connaissons votre secteur** et ses enjeux spécifiques. Notre **proximité** vous garantit un soutien immédiat et une compréhension forte de votre environnement.

 De **conseils et d'un soutien sur mesure**, car réussir c'est avant tout bien s'entourer, nos experts allient leurs savoir-faire, **pour vous guider vers la réussite.**

 Des **prestations de qualité** délivrées par des experts spécialistes de leur domaine, qui **rassurent les parties prenantes** et vous aident à construire la confiance nécessaire pour **avancer sereinement**.

En quelques chiffres

100 ans d'expérience auprès des entrepreneurs et leurs fonctions dirigeantes

100 000 clients accompagnés

4 500 collaborateurs spécialisés alliant savoir-faire et proximité

200 bureaux pour être au plus près de vous

8 secteurs prioritaires dont l'ESS et une expertise pointue quel que soit votre secteur

Vous bénéficiez d'une expertise pointue sur l'économie sociale et solidaire



250 professionnels spécialisés dans l'ESS, répartis dans 200 bureaux, avec une animation en réseau pour mutualiser nos ressources et compétences



Plus de **4 200** clients de l'économie sociale et solidaire, de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activités, répartis dans toute la France



Développement de nos expertises sectorielles pour être au plus près de vos enjeux (social et médico-social, développement des territoires, enseignement privé, habitat social, sport, etc.).

Nos principes d'actions

Notre **expertise pluridisciplinaire**, pour vous permettre de vous concentrer sur votre cœur de métier en étant sécurisés sur votre gestion et accompagnés sur vos enjeux de transformation et de développement

- ✓ Accompagnement stratégique (projet associatif, modèle économique, diversification des ressources, etc.)
- ✓ Gestion financière et accompagnement fiscal
- ✓ Reporting et pilotage stratégique et opérationnel
- ✓ Processus internes et maîtrise des risques
- ✓ Responsabilité sociétale et évaluation des impacts
- ✓ Conformité, développement et stratégie RH
- ✓ Paie et droit social

Notre **implication** dans les écosystèmes ESS de proximité et notre engagement au service des territoires



Notre **contribution** à la mise en valeur et au **développement de l'ESS**, grâce au partage de nos expertises, connaissances et retours d'expériences de nos clients

- ✓ Etudes sectorielles ou thématiques
- ✓ Webconférence mensuelle sur les actualités juridiques, sociales et fiscales des associations et fondations
- ✓ Podcast « L'économie autrement »
- ✓ Articles dans la presse spécialisée

Contexte et enjeux de la réforme

La facturation électronique en bref

- **Obligations réglementaires** pour l'ensemble des assujetties à la TVA

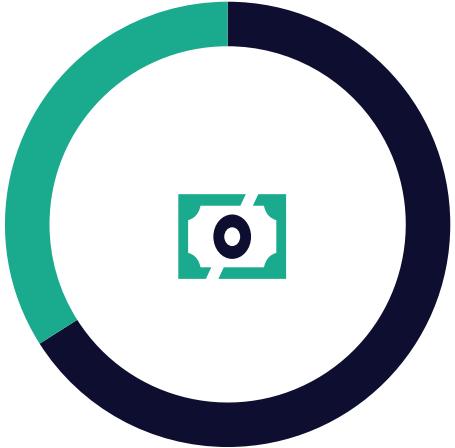


- **Formats de facture imposés**
- Les factures devront impérativement être transmises à **l'administration fiscale** via des **plateformes privées** immatriculées par l'Etat
- Les entreprises devront également fournir un reporting de leurs **données de transactions et de paiements** pour certaines opérations (B2C et B2B internationales)

Les objectifs de la réforme



L'amélioration de la compétitivité des organisations



Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale



L'amélioration du service à l'usager assujetti à la TVA



L'amélioration de la connaissance de l'activité des entreprises

Les 4 piliers de la réforme



E-Invoicing

L'article 153 de la loi n°2019-14 de finances pour 2020 a instauré la mise en place progressive d'une **obligation de facturation électronique entre assujettis (B2B)**...



E-Reporting

... ainsi qu'une **obligation de transmission à l'administration fiscale des données de facturation** et ce, dans le but de créer des déclarations de TVA préremplies.



Plateformes agréées

Des plateformes privées immatriculées appelées **Plateforme agréées (PA)**, pour émettre de manière dématérialisée les factures entre assujettis à la TVA et transmettre les données de e-reporting à l'administration fiscale.



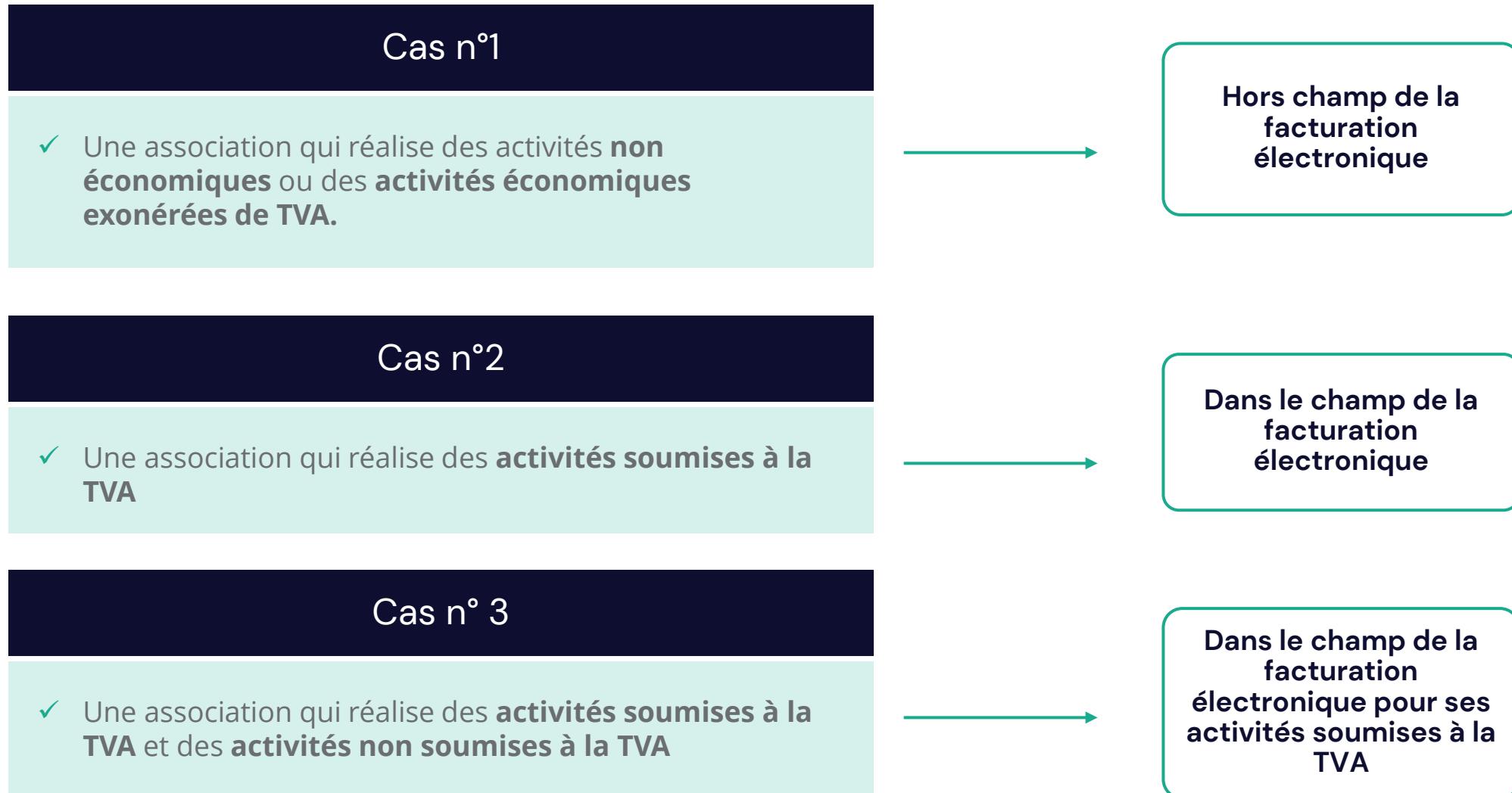
Format des factures

A partir du 1er septembre 2027, **les factures papier ne seront plus autorisées** pour toutes les transactions B2B et B2G.

Le format PDF disparaîtra au profit de formats structurés.

La Piste d'Audit Fiable restera obligatoire.

Et pour les associations ?



Ce que ne traite pas la réforme de la facturation électronique

La réforme de la facture électronique ne permet pas gérer les sujets liés à la TVA déductible

- ✓ La réforme permettra uniquement de générer et de préremplir les données liées à la **TVA collectée**.
- ✓ Elle ne permet **pas** de gérer le « prorata de TVA » (**coefficient de déduction**).
- ✓ L'entreprise devra continuer déclarer par elle-même la TVA déductible sur sa CA3.

Le cadre juridique

Calendrier de la réforme

1er septembre 2026

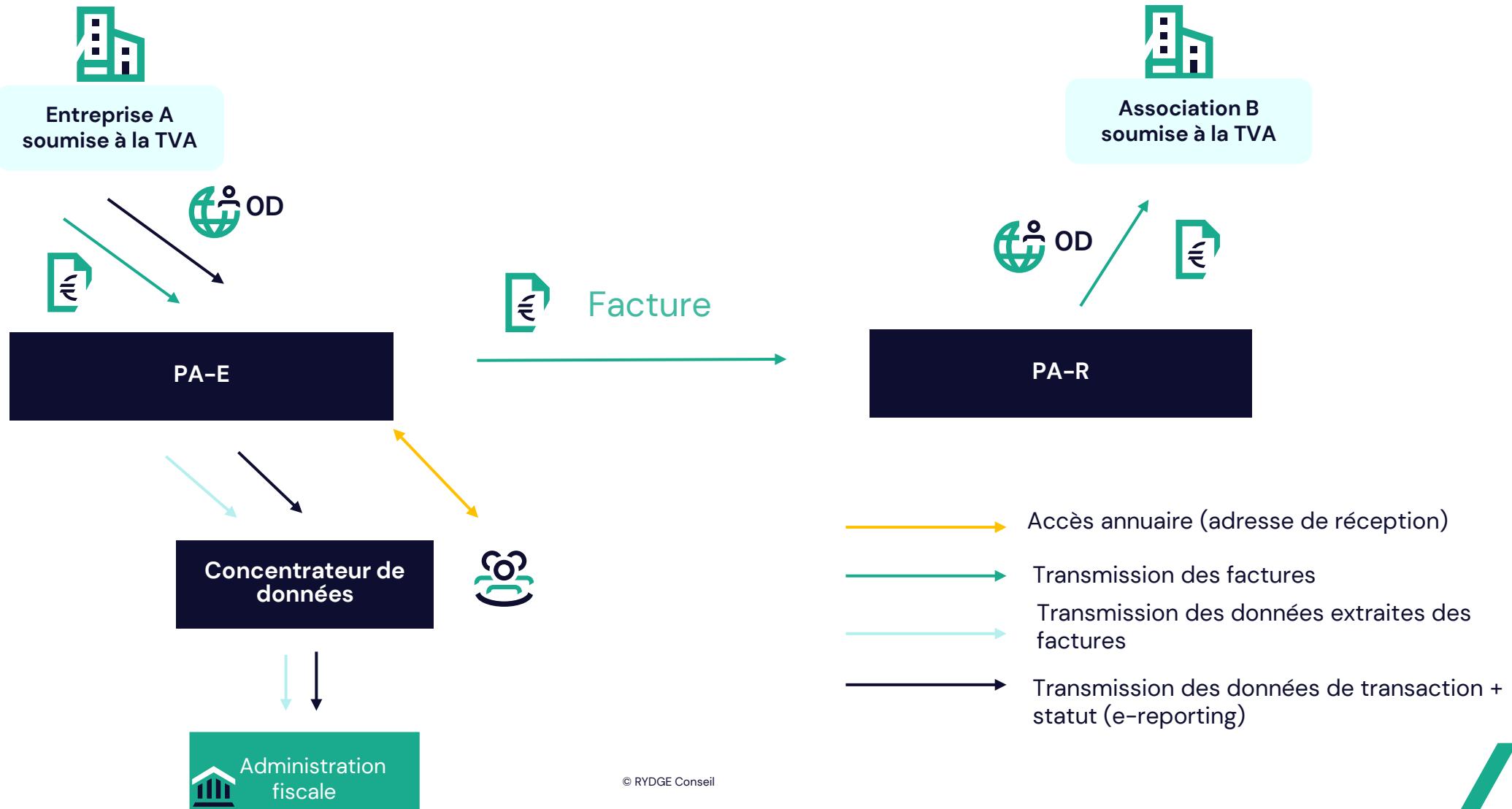
- **TOUTES** les organisations (qui ont des activités soumises à la TVA)
⇒ **Obligation de RECEPTION des factures électroniques**
- **GE, ETI et les Groupes TVA** en qualité d'assujettis uniques (*)
⇒ **Obligation d'EMETTRE des factures électroniques**
- **E-invoicing**
- **E-reporting**

1er septembre 2027

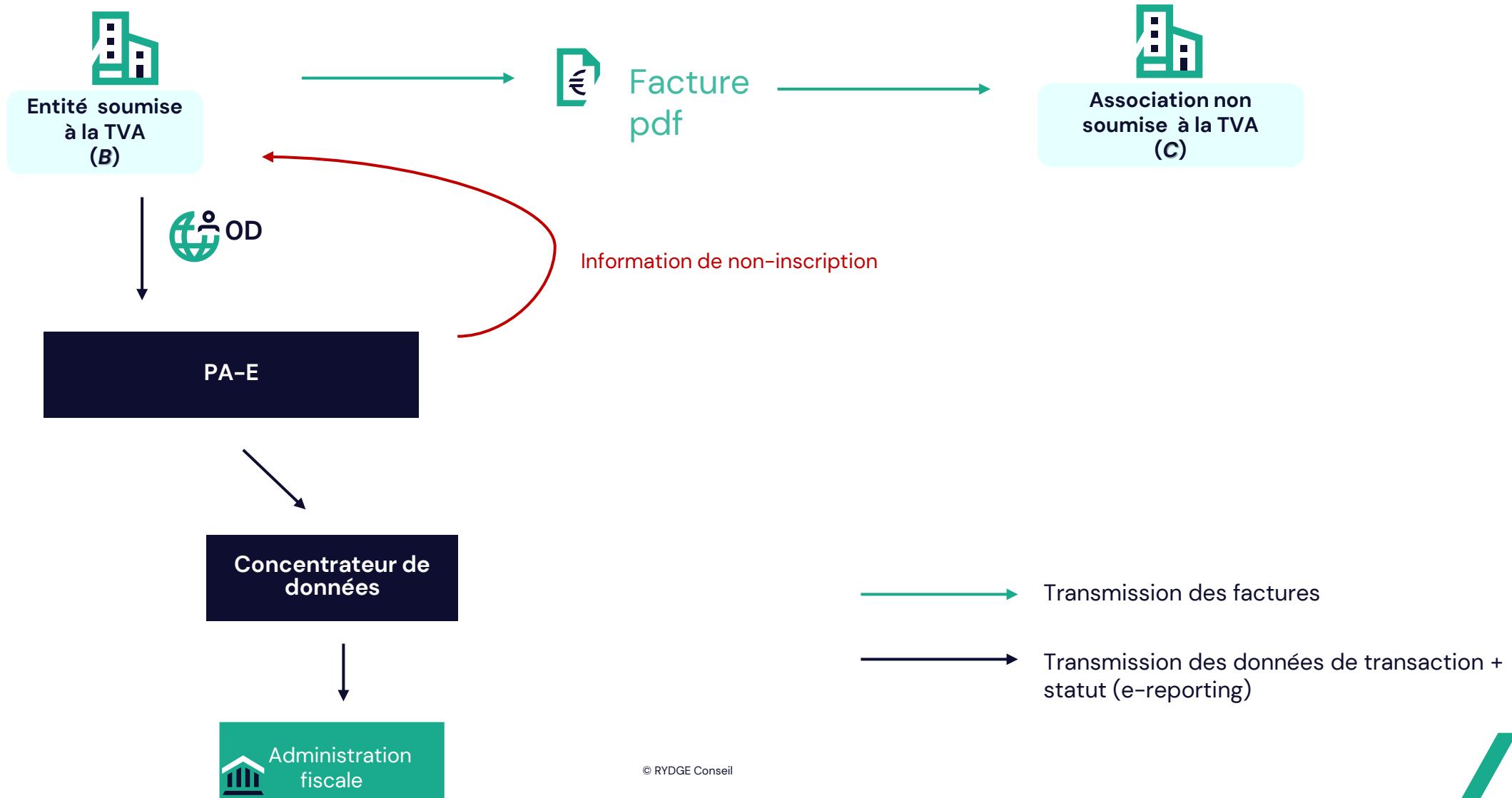
- Associations** (qui ont des activités soumises à la TVA),
Micro-entreprises et PME*
(non membres d'un assujetti unique)
- **E-invoicing**
- **E-reporting**

- **E-invoicing** : Emission et transmission de factures électroniques entre professionnels (**B2B**)
- **E-reporting** : Transmission des
 - Données des **transactions** internationales (**B2Bi**)
 - Données des **transactions** avec des non assujettis à la TVA (**B2C**)
 - Données de **paiement** de certaines **prestations de service** (**B2B ou B2C**)

Circuit de transmission des factures et des données pour une association soumise à la TVA



Circuit de transmission des factures et des données pour une association non soumise à la TVA



Quels enjeux pour les acteurs du secteur ESS ?

Et pour les associations ?

Après avoir posé les principaux enjeux de cette réforme, se pose la question des impacts pour les structures associatives

Sont-elles soumises à cette réforme ?



Doivent-elles s'équiper pour recevoir ? Emettre des factures ? Des appels à projets ? Des demandes de subventions, etc ?



Est-ce que cette obligation pourrait avoir des impacts fiscaux ?



Quels sont les impacts organisationnels ?



Existe-t-il des plateformes spécifiques pour les structures associatives ? Y-a-t-il des aides ? Quel est le coût de la mise en place ?



Comment aborder cette réforme ?

1 /

Je m'informe Je me forme

Acculturation approfondie des équipes afin qu'elles intègrent les meilleures pratiques de dématérialisation et que vous puissiez gérer efficacement la mise en conformité avec la réforme en interne.

Un outil d'auto-diagnostic Rydge Conseil est à disposition en ligne.

2 /

Diagnostic

Quel que soit votre niveau de maturité sur les sujets RFE ? Réaliser un état des lieux (flux TVA, impact fiscal/IT,...)

Objectifs multiples : un diagnostic, une trajectoire et une feuille de route pour vous guider dans votre mise en conformité.

3 /

Choix PA

Réaliser un benchmark des éditeurs les mieux adaptés à vos besoins, via la rédaction le cas échéant d'un cahier des charges.

Objectifs : analyser et évaluer les offres, mais aussi et surtout les couts inhérents (attention aux approches de certains acteurs par une facturation au flux qui peut être très significative).

4 /

Désigner un PMO

Selon la complexité de votre organisation, il peut être nécessaire d'avoir un PMO, en interne ou en externe, voir en binôme selon les sujets techniques et spécifiques pour assurer la bonne mise en œuvre du plan d'action.

5 /

Déploiement

Avec plusieurs projets en cours et une bande passante limitée, assurer des points d'étapes réguliers, pour une transition en douceur,

Et s'assurer d'en retirer les bénéfices attendus.

Les chantiers prioritaires à lancer



Mettre en qualité ses référentiels



Choisir sa Plateforme Agréée



Revoir le traitement de TVA des factures

Mettre en qualité ses référentiels

Dans le cadre de la facturation électronique, **4 nouvelles mentions obligatoires** s'ajoutent sur les factures. Les factures devront donc détenir au total 34 mentions obligatoires.

Vous allez devoir mettre en qualité dans les référents clients, fournisseurs et articles ces 34 mentions de facture **sous peine de rejet lors de leurs émissions** par leur PA et également de sanctions financières auprès de l'administration fiscale.

En outre, selon les **cas d'usages** auxquelles une entreprise est concernée, des **données supplémentaires peuvent devenir obligatoires**.

La **mise en qualité des référentiels est donc un travail essentiel** dans le cadre de la mise en conformité des processus d'une entreprise à la réforme de la facturation électronique.

4 nouvelles mentions obligatoires :

- l'adresse de livraison, si elle est différente de l'adresse de facturation du client
- le numéro SIREN ou SIRET du client
- la catégorie de commande (livraison de bien, prestation de service ou mixte)
- Option du paiement de la TVA au débit.

Choisir sa Plateforme Agréée

Parmi les **118 plateformes**, toutes ne seront pas agréées, et toutes ne répondent pas **aux cas d'usage ni sauront gérer la volumétrie de vos clients**.

Il est donc important de bien choisir sa PA selon ses besoins :

- Capacité à s'interfacer et récupérer les données des outils existants : **privilégier les éditeurs actuels** si ils proposent une PA ou un de leurs partenaires si ils en proposent une ;
- Capacité à **gérer des flux omnicanal** (papier, e-mail, portail, EDI, PDF augmenté ou encore lettre recommandée électronique) puisque les associations pourront avoir des formats non électroniques qui vont perdurer sur certains échanges
- Et le coût : **attention il va varier du simple au triple pour un même client !**

L'Etat communique régulièrement la [liste](#) à jour des PA qui sont immatriculées de manière provisoire, i.e. **sous réserve de leur raccordement ultérieur au portail public de facturation (PPF)**.

Revoir le traitement de TVA des factures

Une fois la réforme en place, l'administration aura une **visibilité directe** sur la nature et le régime des opérations effectuées par les opérateurs et disposera d'informations permettant des **contrôles ciblés**.

Une grille d'analyse commune

La détermination du régime TVA applicable à une opération suppose un raisonnement en plusieurs étapes :

- Quelle est la nature de l'opération (champ d'application) ?
- Dans quel Etat membre la TVA doit être payée (territorialité) ?
- Quel régime TVA applicable ? (opérations taxables, exonérées...) ?
- Qui doit payer la TVA (redéuable) ?
- Quelle TVA doit être payée (base d'imposition, taux) ?
- Quand et comment (fait générateur, exigibilité, droit à déduction) ?

De nombreuses règles spécifiques

- ⇒ Il est indispensable de **se renseigner précisément sur le type d'activités exercées** afin d'**identifier les opérations relevant de règles spécifiques** au regard de la TVA !
- ⇒ Les régimes applicables peuvent varier suivant une multitude de facteurs :
 - nature de l'opération ;
 - nature des clients (assujetti ou non) ;
 - lieu de livraison ;
 - incoterms ;
 - lieu d'exécution des prestations ;
 - le respect de mentions sur la facture ;
 - le dépôt de déclarations annexes (DEB, DES)
 - la conservation de justificatifs ;
 - l'exercice régulier d'une option à la TVA ;
 -

Pourquoi est-il urgent de se préparer dès maintenant ?



- 1 Plus qu'un projet informatique, une nécessité d'anticiper le changement
- 2 Mal maîtrisée, la facturation électronique peut avoir des coûts cachés. Éviter les surcoûts en **anticiper et sans attendre le dernier moment**.
- 3 La conduite du changement et l'évolution des compétences internes peuvent prendre du temps.
- 4 La gestion de la TVA au sein des organisations est distillée auprès de plusieurs acteurs (DSI, Comptabilité, Fiscalité, Métiers) et il est donc difficile d'avoir une vision complète du processus et une complexité due à la gestion de flux omnicanal.
- 5 Il ne faut pas sous-estimer l'impact sur les systèmes d'information de cette réforme et l'effort nécessaire pour se mettre en conformité dans les délais.
- 6 Cette réforme est une opportunité pour repenser l'organisation interne et rendre les processus plus efficaces : meilleure maîtrise des dépenses, amélioration de l'expérience client et de l'expérience utilisateur, baisse des coûts de gestion de ces processus, ...

Exemple de diagnostic de conformité réalisé par Rydge Conseil

Vos besoins

Notre réponse

Vos avantages

Etat des lieux de ma conformité

Analyse détaillée des flux qui va porter sur :

- Factures fournisseurs : étude des données de vos fiches fournisseurs pour en assurer la bonne réception dans le cadre de la réforme
- Factures clients : étude des données de vos fiches clients et articles pour assurer la bonne émission de vos factures clients à partir du 1^{er} septembre 2027
- Compréhension des flux, des workflows, et de leurs origines multiples

Conformité de mes factures

- Restitution et recommandations afin de mettre en qualité votre organisation

- Être accompagné dans la mise en conformité
- Déterminer votre niveau de maturité
- Anticiper les évolutions réglementaires pour éviter les ajustements en urgence
- Gagner du temps grâce à une approche méthodique
- Gagner en sérénité

Questions Réponses

Vos contacts chez RYDGE Conseil



Nadia El Abbassi

RYDGE Conseil

Avocate fiscaliste

nelabbassi-butt@rydge.fr



Thomas Descamps

RYDGE Conseil

Expert-comptable - Spécialiste ESS

06 01 00 24 53

tdescamps@rydge.fr

RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.

RYDGE
ACADEMIE

RYDGE
AVOCATS

RYDGE
GESTION PRIVÉE

Cette proposition a été réalisée par RYDGE Conseil SAS, cabinet indépendant de droit français. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Elles sont à tous égards soumises à la mise en œuvre des procédures de RYDGE Conseil visant à évaluer les clients et les missions potentiels, y compris les procédures d'indépendance et de vérification des conflits, ainsi que la négociation, l'accord et la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat spécifique. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise pour sa mise en œuvre à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties et ne saurait constituer, même signée, à elle seule, un engagement valable.

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock, tous droits réservés.

**Éclairer
Entrepren dre
Réussir**

rydge.fr

 RYDGE Conseil